

Conférence de l'EAC pour une politique régionale sur le handicap

PANA, 08/02/2010 Dar es-Salaam, Tanzania - Le secrétariat de la Communauté est-africaine (EAC) a annoncé lundi une conférence régionale de deux jours sur les personnes handicapées, qui va se tenir du 10 au 19 février à Kampala, en Ouganda, pour déterminer le meilleur usage qui pourrait être fait de son traité pour mettre en place une politique régionale pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les handicapés. Cette conférence va réunir des personnes handicapées ou leurs représentants, des décideurs de la région de l'EAC - composée du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda - des membres de l'Assemblée législative est-africaine (EALA) et des responsables du secrétariat de l'EAC.

Le président ougandais Yoweri Museveni devrait présider la cérémonie d'ouverture officielle de la conférence et prononcer un discours-programme à cette occasion. Le Traité de l'EAC ne comporte pas de clause abordant véritablement les problèmes des personnes handicapées, a déploré le secrétariat dans un communiqué. En plus du déficit apparent dans l'application effective des lois en vigueur, l'EAC a noté que les législations nationales des Etats membres dans ce domaine ne mesurent pas également l'ampleur de ce défi et la reconnaissance nécessaire des droits des personnes handicapées. Ainsi, la Conférence de l'EAC sur les personnes handicapées est organisée avec l'objectif final de proposer l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant à l'adoption d'une loi régionale pour faire face aux besoins des personnes handicapées. "Le Traité de l'EAC ne définit pas complètement le caractère élargi de ce que représentent fondamentalement les droits humains", a souligné la Division de la Communication et des Affaires publiques du secrétariat de l'EAC, en indiquant qu'au cours de ses dix années d'existence, l'organisation n'avait pas élaboré une politique ou adopté un protocole sur la situation des personnes handicapées. Certains efforts ont cependant été faits au niveau des Etats partenaires pour adopter des lois régissant la situation des personnes handicapées. Le Kenya, par exemple, a adopté en 2003 une Loi sur les personnes handicapées, bien qu'elle ne soit pas encore entrée en vigueur. La Tanzanie va également soumettre un projet de loi devant son Assemblée nationale, concernant les personnes handicapées.